

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

6e séance

tenue le

mercredi 18 octobre 1989

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. TAYLHARDAT (Venezuela)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/44/PV.6

24 octobre 1989

FRANCAIS

34P.

89-63034 0952v (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 49 A 69 ET 151 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Yasushi Akashi.

M. AKASHI (Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à la Première Commission, qui examine actuellement les questions de désarmement inscrites à son ordre du jour.

Le Secrétaire général a soumis à l'examen de la Commission un certain nombre de rapports sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses sessions précédentes. Sans pour autant revenir sur chacune d'entre elles, j'aimerais toutefois attirer l'attention des représentants sur certains rapports, en particulier ceux qui ont directement trait aux responsabilités afférant au Département pour les affaires du désarmement.

Comme les représentants le savent, le Département est responsable d'un large éventail d'activités. La fourniture de services techniques à la Première Commission et à d'autres organes créés par l'Assemblée générale, ainsi qu'à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires, demeure l'une des principales responsabilités du Département. Dans le cas particulier de la Conférence du désarmement, cela a représenté une tâche très lourde pour le Département en raison principalement du rythme accéléré des négociations sur une convention relative aux armes chimiques. De plus, mon département a fourni des services à la troisième Conférence d'examen du Traité sur les fonds marins, et il apportera l'aide et les services nécessaires à la quatrième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir l'année prochaine.

Une autre fonction importante du Département consiste à recueillir, présenter et publier des renseignements sur les activités des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Les représentants remarqueront que nous nous employons constamment à améliorer la qualité de nos publications, y compris l'Annuaire du désarmement, les périodiques du désarmement, les fiches récapitulatives et le Bulletin du désarmement de façon à les rendre aussi précis et lisibles que possible. En collaboration avec le Département pour les affaires du désarmement et certaines organisations extérieures, nous recherchons aussi de nouveaux programmes audio-visuels et éducatifs utiles en matière de désarmement.

M. Akashi

Le recommandation du Groupe des Dix-Huit et la demande de l'Assemblée générale portant sur cinq études d'experts que doit effectuer le Secrétaire général ont contraint le Département à renforcer ses fonctions de surveillance, d'analyse et d'étude. A ce propos, je suis heureux d'informer les membres que deux groupes d'experts gouvernementaux, l'un sur les armes nucléaires et l'autre sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, travaillent avec assiduité et achèveront probablement leur travail à temps pour que le Secrétaire général le soumette à l'examen de la quarante-cinquième session, l'année prochaine.

En outre, deux études sont menées par le Secrétaire général avec l'aide d'un petit groupe de consultants sur a) la science et la technique et leurs incidences sur la sécurité internationale et b) la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il faut espérer que les rapports sur ces activités seront également disponibles avant l'été de l'année prochaine.

Conformément à la résolution 43/75 I, un autre groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence des informations relatives aux transferts d'armes classiques est en cours de constitution. Ce groupe devrait tenir sa première réunion en janvier prochain. Le rapport de ce groupe sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale en 1991.

Un autre groupe d'experts a récemment achevé l'examen du rôle du Secrétaire général dans l'enquête sur l'utilisation alléguée d'armes chimiques et a élaboré de nouvelles directives et procédures destinées à maintenir l'autorité du Protocole de Genève de 1925. Ce rapport, qui figure dans le document A/44/561, est le fruit d'un effort sérieux destiné à faire la synthèse des différentes idées liées au renforcement du rôle du Secrétaire général dans ce domaine vital, où un accès plus facile aux techniques appropriées en a fait un sujet qui suscite de plus en plus d'inquiétude.

(L'orateur s'exprime en français)

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a noté que

"dans des domaines où l'affrontement a été la norme pendant tant d'années, attitudes et perceptions évoluent actuellement de façon radicale tandis que se concilient des vues longtemps divergentes." (A/44/1, p. 15)

Il a également souligné

"les difficultés et les tensions avec lesquelles tant de régions du monde se trouvent aux prises." (Ibid.)

M. Akashi

C'est dans ce contexte international, ainsi que sur la base des mandats qui leur ont été confiés par l'Assemblée générale, que les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Amérique latine et en Asie ont été exploités dans la limite des ressources dont ils disposent. Des discussions intensives sont organisées dans ces centres. J'ai moi-même participé aux réunions qui se sont tenues à Lomé, Togo, ainsi qu'à Lima, Pérou, et à Katmandou, Népal, réunions qui ont permis de définir plus clairement des domaines de priorité dans les travaux confiés à ces centres. Il est maintenant largement reconnu que ces centres possèdent un potentiel sérieux de contribution au relâchement des tensions, à l'établissement de la confiance et au désarmement. Cependant, pour fonctionner au maximum de leur capacité, ils auraient besoin de ressources appropriées, ressources à la fois humaines et financières, et ce, en particulier pour permettre l'organisation efficace d'un dialogue régional et sous-régional.

1989 a été une année pendant laquelle le Département des affaires du désarmement a été très actif dans l'organisation des discussions, tant au niveau d'experts qu'au niveau des organisations non gouvernementales. A certains moments, nous avons également cherché à concilier ces deux niveaux de discussion afin d'exposer la complexité des négociations en cours et d'offrir aux négociateurs, aux militaires, aux chercheurs ainsi qu'aux membres des organisations non gouvernementales des occasions de se rencontrer et d'échanger leurs vues. En outre, nous avons organisé des réunions destinées à offrir une formation plus spécifique à des jeunes diplomates ainsi qu'à des représentants du monde de la presse.

M. Akashi

Des conférences spéciales ont été organisées à Kyoto, au Japon; à Dagomys, en Union soviétique; à Kiev, en Ukraine; au Caire, en Egypte; et à Lagos, au Nigéria. Je me dois, sur ce point, de souligner qu'à chaque fois nous avons reçu une coopération et un soutien sans réserve des gouvernements hôtes, et je saisis cette occasion pour leur exprimer ma très sincère gratitude.

Il est encourageant de constater qu'un certain nombre de gouvernements ont déjà exprimé leur intérêt quant à la tenue d'autres réunions dans le futur. Je citerai pour exemple le fait que, l'année prochaine, une réunion sur les transferts d'armements aura lieu grâce à la coopération du Gouvernement de l'Italie.

D'autre part, en ce qui concerne les questions navales, deux séminaires sont prévus grâce au soutien respectif des gouvernements des pays nordiques et de la Bulgarie. Il est également prévu d'organiser une réunion internationale d'experts scientifiques pour discuter du défi que représentent les développements scientifiques et technologiques pour la paix et la sécurité internationales.

Je me dois de mentionner à cet égard la conférence sur la conversion des industries militaires en industries civiles, qui se tiendra à Moscou en juin prochain, grâce à la coopération du Gouvernement soviétique. Nous devons constater que des efforts tendant à la conversion de l'industrie militaire en industrie civile sont entrepris actuellement dans certains pays, parfois comme manifestation d'une politique gouvernementale, dans d'autres cas comme résultante des contraintes économiques subies par l'industrie privée. La destruction des armements existants ou la conversion de l'industrie militaire à des fins civiles sont des opérations extrêmement complexes. Ce sont des domaines dans lesquels la contribution des Nations Unies nous apparaît très appropriée; en effet, l'Organisation offre la possibilité de mobiliser les expériences d'universitaires et autres experts de tous horizons et de diverses régions du monde, et ainsi de faciliter l'examen de cette question délicate qu'est la recherche de solutions qui permettront de faire de la conversion un processus étendu et durable.

(L'orateur reprend en anglais)

Bien que les perspectives de progrès significatif en matière de désarmement soient encourageantes, surtout en Europe, où se situe la plus grande concentration de forces armées, cela ne veut pas dire qu'il faille relâcher nos efforts dans d'autres régions du monde, où le processus de dialogue et d'accords positifs doit être encouragé pour venir à bout des difficultés politiques et techniques à la

M. Akashi

satisfaction de toutes les parties intéressées. Dans ce processus, une opinion publique informée est appelée à jouer un rôle important.

Les objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement proclamée en 1982, lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, gardent donc la plus grande pertinence. C'est dans cet esprit que le Secrétariat continuera de rechercher de nouveaux moyens d'étendre la diffusion de ses publications et de favoriser les discussions entre les ONG, et entre les ONG, les experts et les universitaires. Pour étendre ses activités d'information, le Département, utilisant ses ressources extra-budgétaires, a fourni de modestes subventions à un certain nombre de centres d'information des Nations Unies pour les aider à organiser des activités d'information relatives spécifiquement au désarmement. Il se propose également d'organiser des briefings pour les membres des médias afin de les tenir informés des importantes négociations en cours, notamment à la Conférence du désarmement.

Bien des membres de la Première Commission se seront rendu compte du changement d'orientation des travaux du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, que le Secrétaire général a rebaptisé Conseil consultatif pour les questions de désarmement à compter du 1er janvier 1989. Le mandat conféré à cet organe par l'Assemblée générale n'a pas été modifié, mais le Secrétaire général a essayé de donner une fois par an l'occasion à cet organe d'avoir une discussion franche et approfondie sur les questions de désarmement. Cette nouvelle formule a été appliquée avec succès à la session du Conseil consultatif du mois de juillet de cette année, au terme de laquelle le Secrétaire général a reçu le rapport du Président. Le but de ces changements était de permettre au Secrétaire général de faire appel à la vaste expérience et à la sagesse du Conseil pour obtenir des avis dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

C'est avec une immense reconnaissance que j'évoque la décision prise l'année dernière par la Première Commission, qui figurait dans la lettre adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de la Première Commission. Des préoccupations analogues quant aux ressources mises à la disposition du Département pour assurer un service adéquat à la Conférence du désarmement ont été exprimées au Secrétaire général dans une lettre du 17 avril 1989, que lui a adressée le Président de la Conférence du désarmement. Malgré la qualité exceptionnelle et le dévouement exemplaire de ses effectifs, dont je suis très fier, le Département, à mon avis, est arrivé au point où les nombreux mandats qui

M. Akashi

lui ont été confiés ne pourront être menés à bien de manière satisfaisante avec les ressources limitées dont il dispose.

Je manquerais de franchise si je ne manifestais mon inquiétude au sujet de la capacité future du Département de s'acquitter de ses multiples responsabilités selon les normes professionnelles les plus élevées dont les Etats Membres ont bénéficié dans le passé et auxquelles ils sont en droit de s'attendre à l'avenir. J'espère qu'en décidant des nouvelles tâches que la Commission déciderait d'assigner au Département, y compris ses trois centres régionaux, les représentants tiendront pleinement compte des incidences que ces décisions auront sur nos maigres ressources.

Cela dit, je voudrais souligner que le Département des affaires de désarmement se sent honoré de participer au processus positif d'évolution vers une approche globale et coopérative des questions de paix et de sécurité, une tendance pragmatique dans les délibérations et le désir d'adopter des mesures novatrices par consensus. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport annuel de cette année :

"La multiplication des résolutions et la réaffirmation de positions arrêtées de longue date ne sauraient cependant suffire pour répondre aux exigences de l'heure." (A/44/1, p. 16)

Et plus loin :

"L'ampleur et la complexité des problèmes que soulève le processus de désarmement multilatéral exigent que nous examinions tous les moyens de renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine et de mieux tirer parti des possibilités qu'offrent ses organes délibérants." (Ibid.)

Pour la première fois depuis de nombreuses décennies, nous semblons nous rapprocher à grands pas de ce but. Le Secrétariat restera à la disposition des gouvernements des Etats Membres pour les aider à réaliser les nobles objectifs que représentent la limitation des armements et le désarmement.

Mme URIBE DE LOZANO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord manifester notre reconnaissance et notre admiration à l'Ambassadeur Douglas Roche, du Canada, pour le travail admirable qu'il a réalisé. Par ses grandes qualités humaines et ses compétences incomparables, il a permis à la Première Commission de connaître l'an dernier l'une des sessions les plus fructueuses de son histoire. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, le même succès dans vos travaux.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Pour nous Colombiens qui, il y a quelques années, avons été si durement frappés par les rigueurs de la nature, la catastrophe qui s'est produite hier à San Francisco nous remplit de peine. C'est pourquoi nous assurons la délégation des Etats-Unis de nos sentiments de solidarité.

Monsieur le Président, au moment où commencent les travaux de la Première Commission, qu'il vous appartient si justement de présider, il nous est impossible de ne pas évoquer le nom et la pensée de Bolívar, ce grand Vénézuélien, qui a inspiré et donné naissance aux aspirations qui unissent nos peuples.

Dans son combat, Bolívar a recherché non seulement l'indépendance politique des peuples, mais leur liberté. Sur ces lèvres, ce mot avait une signification universelle qui allait beaucoup plus loin que le sens que les hommes lui donnent en règle générale. La liberté, oui, mais pour rompre les chaînes des opprimés, pour améliorer le sort de millions d'êtres humains soumis à une vie de privation, d'humiliations et d'échecs, en somme, une liberté qui ennoblit l'homme.

Sa conception de la liberté comprend la condition personnelle de chaque citoyen et les bienfaits suprêmes d'une égalité où les êtres humains ne se différencieraient pas les uns des autres en raison de circonstances fortuites telles que la race ou la couleur, mais en raison de l'exercice de la vertu fondée sur la morale communautaire.

Dans ses discours et dans ses messages, dans sa correspondance et dans ses décrets, on devine la préoccupation de Bolívar pour le sort de l'individu. Il recherche les plus faibles pour les exalter, il s'incline avec respect devant les droits de ceux qui sont soumis au joug odieux de l'esclavage sous toutes ses formes. C'est pourquoi Bolívar s'oppose aux grands dominateurs de tous les temps, à ceux qui arrivent à imposer leur volonté aux peuples, à ceux qui ont utilisé de tout temps la dure main de la tyrannie qui réprime les droits, asservit les hommes et établit la politique de domination totale sur les âmes.

Le libérateur a voulu assurer à son Amérique le plus bel avenir, le maximum de bonheur, de sécurité sociale et de stabilité politique. La société que Bolívar prévoyait était une société dans laquelle prédomineraient l'idée d'austérité, le respect des droits d'autrui et le très net désir de coexistence, qui devraient être les fondements de toutes les organisations républicaines.

Lorsque Bolívar parle, il s'adresse directement à la grande communauté des hommes et des femmes qui ont habité les terres qu'il a libérées. Sa pensée reste vivante dans nos institutions démocratiques et inspire également les principes

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

les plus chers de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes donc engagés dans la même lutte que celle que Bolívar a menée pour assurer cet avenir grandiose qu'il souhaitait pour notre Amérique et qui est aujourd'hui la lutte de tous les peuples.

La décennie qui s'achève laisse un solde négatif sur le plan social et économique pour notre région. Les efforts individuels et collectifs de développement ont échoué et il en est résulté plus de pauvreté, plus d'arriération et moins de bien-être pour les millions de Latino-Américains et de Caraïbéens qui, de ce fait, voient leur sécurité menacée. La racine de nos problèmes n'est donc pas d'ordre militaire et leur solution ne pourra pas se traduire dans l'emploi des armes.

L'Amérique latine a une longue tradition profondément enracinée de coopération en faveur de la paix, tradition qui a été amplement démontrée par le conflit centraméricain. Si, dans le cas de la Colombie, nous nous sommes vus forcés de recourir aux armes, c'est uniquement pour défendre notre ordre constitutionnel contre les armes puissantes que les trafiquants de stupéfiants, les terroristes, les mercenaires et autres éléments de la pègre acquièrent dans la foire aux armes macabre de ceux qui prétendent légitimer ce commerce lucratif.

Pendant de nombreuses années, le monde a vécu dans un climat d'affrontement, dans lequel il n'est pas une nation qui n'ait frissonné, il n'est pas une personne qui n'ait ressenti l'angoisse de vivre sous la menace des armes nucléaires. Les nouvelles relations qui sont en train de s'établir entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont abouti à des premiers accords de désarmement et ont marqué un virage dans le chemin de l'établissement de la confiance mutuelle. Nous aspirons à ce que ces relations se consolident et donnent naissance à une nouvelle manière de traiter les problèmes, qui puisse conduire également à un nouveau climat de confiance internationale, sans le spectre des armes nucléaires.

Bien que le monde ait réussi à survivre avec des armes nucléaires à un moment particulier de l'histoire, il nous suffit d'envisager la perspective de continuer à vivre avec ces armes dans un avenir incertain pour comprendre que l'ère nucléaire est comme un terrain miné, sans limites, où la prolifération des armes nucléaires annule la capacité du système de dissuasion de maintenir cette stabilité précaire.

Les puissances nucléaires semblaient partir de l'hypothèse que l'effondrement de la politique de dissuasion devrait pouvoir être évité pendant quelques années encore. Mais la prolifération verticale des armes nucléaires née de cette

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

politique, s'ajoutant à la prolifération horizontale, a donné une dimension encore plus dangereuse au système de dissuasion, dont la rectification ne devrait souffrir aucun retard.

Les événements de ces dernières années ne suscitent guère d'espoir de voir inverser la tendance à la prolifération des armes nucléaires. Jusqu'à ce jour, aucun des Etats n'appartenant pas au régime de la non-prolifération et conduisant des activités nucléaires n'a garanti à la communauté internationale que leurs programmes nucléaires avaient des intentions strictement pacifiques. De plus, les Etats qui jusqu'ici ont choisi de ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération semblent croire que la production continue d'armes nucléaires par quelques Etats seulement, le développement qualitatif de ces armes et la détention et le déplacement d'arsenaux considérables signifient que ces armes peuvent être jugées utiles du point de vue politique. De même, de nombreux Etats qui sont devenus parties à ces traités ont exprimé leur mécontentement devant le fait que leur renonciation à l'option nucléaire n'a pas contribué à l'adoption de mesures plus efficaces de désarmement nucléaire, ainsi que le prévoyait l'article VI du Traité sur la non-prolifération, dont la quatrième conférence de révision devra à nouveau aborder ces problèmes.

D'autre part, la continuation des essais nucléaires soumis à un régime d'interdiction partielle qui exclut les essais nucléaires souterrains a permis le développement qualitatif de ces armes et leur prolifération, bien que, dans la communauté mondiale, il existe un consensus sur le fait que l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires serait la manière la plus efficace de mettre fin à la course aux armements nucléaires. Par conséquent, le monde aurait peu à gagner si, dans leurs conversations en vue d'arriver à des accords sur l'interdiction totale des essais nucléaires, ce qui impliquerait l'amendement du Traité de Moscou de 1963, les grandes puissances décidaient au contraire de ressusciter le Traité sur la limitation des essais nucléaires souterrains, conclu bilatéralement en 1974. Ne nous leurrions pas, ce traité permettrait des explosions souterraines d'une puissance allant jusqu'à 150 kilotonnes, soit l'équivalent de 150 000 tonnes de TNT, chiffre 10 fois supérieur à la bombe qui a anéanti Hiroshima et supérieur à presque tous les essais réalisés par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Le monde n'a rien à gagner si, au moment même où les négociateurs des grandes puissances se réunissent pour se mettre d'accord sur la réduction de 50 % de leurs armes stratégiques, ceux qui sont chargés de fabriquer ces armes continuent à mettre au point des armes encore plus perfectionnées.

Au cours de cette étape de l'histoire où l'on recherche la détente et la coopération, à quoi peut servir de continuer à mettre au point des armes utilisables dans le cadre de ce que les experts appellent une guerre nucléaire limitée, ou, par exemple de conserver des ogives nucléaires de 9 mégatonnes, appelées B-53, qui sont beaucoup plus meurtrières que la bombe qui a détruit Hiroshima? Ces questions sont très inquiétantes et la communauté internationale mérite qu'on lui donne des réponses appropriées.

L'incapacité de résoudre ces problèmes fondamentaux a retardé toutes les tentatives visant à neutraliser les progrès dans le domaine nucléaire. La communauté internationale devra aborder ces problèmes avec la plus grande détermination, chaque Etat assumant la part de responsabilités qui lui revient, si nous voulons libérer l'humanité de l'horrible perspective d'un holocauste nucléaire.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les nouvelles concernant les délibérations entre les pays membres du Traité de Varsovie et les pays membres de l'Organisation de l'Atlantique Nord sur la réduction des armes classiques et nucléaires en Europe. Dans la nouvelle dynamique de ces événements, nous voulons croire que les initiatives prises pour arriver à un équilibre stable des forces classiques à des niveaux plus bas dans la région créeront une atmosphère propice pour que soit éliminée une fois pour toute la menace que l'on brandit depuis tant d'années pour justifier l'existence des armes nucléaires et le maintien du système de dissuasion nucléaire. Pour nous, il ne fait aucun doute que telle est l'intention des pays européens, et tel est assurément l'espoir des pays qui, comme la Colombie, se sentent liés au sort de ce continent.

Notre pays a souligné à maintes reprises qu'il était nécessaire de mettre au point des procédures conduisant au désarmement classique dans toutes les régions. C'est ainsi que nous avons toujours parrainé ou appuyé les résolutions adoptées en la matière. Dans la résolution 43/75 I, intitulée "Transferts internationaux d'armes", parrainée par vingt pays et adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier, les Etats membres sont priés d'examiner les moyens de ne pas acquérir d'armes en sus des besoins légitimes de la sécurité nationale.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

"Il n'en demeure pas moins essentiel, si l'on veut écarter les dangers que la paix court dans le monde entier", écrit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, "de trouver les moyens de réglementer le transfert des armements. La nécessité d'agir en ce sens, tant à l'Organisation qu'ailleurs, devient de plus en plus pressante. Nombre de pays en développement épuisent les ressources de leur économie pour acheter des armes très perfectionnées. Les pays producteurs d'armes poursuivent pour leur part avec vigueur les ventes et les transferts d'armements afin d'améliorer leur balances commerciales. Avec l'aide d'experts gouvernementaux, l'ONU pourrait s'efforcer de donner une plus grande transparence aux transferts d'armements, ce qui est la condition préalable d'une lutte efficace contre cette tendance alarmante." (A/44/1, p. 16)

Le Secrétaire général mentionne également que le perfectionnement toujours plus poussé des nouvelles armes et leur prolifération, dus à la diffusion des techniques, aggravent les difficultés existantes.

Beaucoup de gouvernements ont exprimé des préoccupations analogues. Aussi bien dans leur réponse au Secrétaire général que dans leurs interventions lors des séances plénières de l'Assemblée générale, ils se sont déclarés convaincus de la nécessité inéluctable de limiter les transferts internationaux d'armes et de les assujettir à un contrôle politique fiable.

De même, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont reconnu les conséquences négatives qu'ont sur la paix internationale les livraisons d'armes dans les zones de tension, particulièrement le trafic illicite d'armes, phénomène qui vient aggraver encore ces tensions, sape la sécurité intérieure de certains Etats et la sécurité régionale et encourage les forces qui s'opposent au processus de désarmement. La question des transferts internationaux d'armes doit être abordée en même temps que la question de l'allègement des tensions internationales, le renforcement des mesures qui font naître la confiance, la réaffirmation du principe du règlement pacifique des différends, le contrôle de la course aux armements et la réalisation du désarmement sous contrôle international efficace.

La Colombie, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour que soient conclus aussitôt que possible les accords nécessaires pour atteindre les buts définis dans la résolution 43/75 I. Nous maintiendrons nos points de vue, consignés dans le document A/44/444, convaincus que nous sommes du rôle décisif que les Nations Unies peuvent jouer dans l'identification des mesures destinées à contrôler et réduire les transferts internationaux d'armes et à éliminer leur transfert illicite.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

La Colombie vit une époque très douloureuse. Les rafales de la terreur secouent les fondations de nos villes. Mais l'esprit des Colombiens ne se laisse pas entamer. Devant la souffrance, nous puisons en nous-mêmes ce que nos valeurs et nos vertus ont de meilleur pour faire face aux difficultés avec fermeté et décision, bien que nous ne soyons pas les protagonistes des faits dont on nous accuse mais plutôt les victimes d'un état de décomposition sociale grave né bien au-delà de nos frontières; c'est pourquoi nous ne pouvons contrôler la situation.

Dans son discours devant l'Assemblée générale, le Président de la Colombie, Virgilio Barco, nous a invités cordialement mais de manière pressante à partager les risques de la guerre mondiale contre le trafic des stupéfiants. C'est avec la même véhémence qu'il a demandé instamment que soit éliminée cette folie que représente le commerce des armes, dont beaucoup sont très perfectionnées et sont entre les mains des délinquants, qui les ont obtenues librement, de façon irresponsable, en puisant dans les arsenaux des nations qui les fabriquent et des trafiquants d'armes, et qui s'en servent pour intimider, blesser et assassiner le peuple colombien. Et le Président Barco d'ajouter : "Il ne faut pas s'y tromper. Ceux qui vendent des armes aux trafiquants de stupéfiants sont encore plus responsables que les toxicomanes de la violence née de la drogue".

La prolifération des armes est la prolifération de la souffrance. Nous sommes convaincus que le transfert des armes invite à la guerre et conspire contre le processus de désarmement et de résolution pacifique des conflits.

Le transfert des armes chimiques présente des caractéristiques tout aussi aberrantes. Nous voulons attirer l'attention de cette commission sur le fait qu'il faut dénoncer et condamner non seulement ceux qui utilisent ces armes, mais également ceux qui fournissent les matières premières et les techniques nécessaires à leur fabrication.

La Colombie a déclaré qu'il était urgent que les Etats dotés de la capacité de fabriquer, de mettre au point et d'utiliser les armes chimiques partagent les responsabilités et assument également l'obligation d'interdire totalement ces armes horribles. De même, nous avons soutenu que, dans la nouvelle convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de l'acquisition, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques et leur destruction, les Nations Unies devraient se voir octroyer d'amples pouvoirs de vérification, leur permettant d'appliquer les sanctions à ceux qui violent ces obligations.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Par conséquent, il dépendra des Etats qui ont pris cette responsabilité que nous exhibions ou non ces restes de barbarie lorsque nous aborderons le XXII^e siècle.

Il est indéniable que toutes les sociétés qui font de grands efforts militaires consomment des ressources qui pourraient être utilisées à des fins socialement productives. Le gaspillage des ressources mondiales et la perversion de l'ingéniosité et de l'effort de l'homme qui sont dus à l'incapacité des pays de coexister dans l'harmonie sont par conséquent monstrueux. Selon les estimations, le nombre total de personnes engagées directement ou indirectement dans des activités militaires oscille entre 50 et 100 millions. Ces personnes sont réparties entre les services armés, la fabrication d'équipements militaires, les ministères de la défense et les centres de recherche militaire. L'industrie mondiale livre chaque année une production d'armements dont le coût avoisine les 150 milliards de dollars. Comme nous pouvons le voir, ces efforts démesurés font bien peu pour assurer la destruction d'ennemis potentiels, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à l'économie et au bien-être, ou même à la sécurité, des Etats; toutefois, ils s'inscrivent en permanence dans le contexte économique.

La nécessité de plans de conversion des industries militaires à des fins civiles a été examinée sous ses aspects internationaux par le Groupe d'étude qui a élaboré le rapport de l'Organisation des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement. L'hypothèse de mesures supposées concrètes de désarmement et les ressources libérées par l'interdiction totale des essais nucléaires, l'interdiction générale de la possession et de la fabrication d'armes chimiques, la démilitarisation des fonds marins et de leur environnement, l'élimination de toutes les bases étrangères et le retrait de toutes les troupes étrangères sont envisagées et examinées dans ce rapport.

Dans l'espoir du désarmement réside donc la possibilité - si nous adoptons une approche cohérente de l'avenir - d'une conversion progressive de l'économie de la course aux armements en un ordre mondial, bien établi et viable. Une des conditions préalables de cette nouvelle philosophie devrait être l'acceptation universelle de la nécessité de mettre le désarmement et le développement sur un pied d'égalité, non seulement dans le tiers monde mais sur toute la planète.

Nous saluons et nous appuyons par conséquent la louable initiative du Secrétaire général de convoquer, l'an prochain, une conférence pour examiner la question de la conversion et ses effets sur la course aux armements.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Nous vivons, comme si nous y étions condamnés, à la charnière qui sépare et, en même temps, unit la culture planétaire naissante des cultures particulières qui continuent de se perpétuer. Un vide d'ordre politique est ainsi né, où la culture de la course aux armements a fait que l'homme est devenu "un loup pour l'homme" et que la vie s'est faite "âpre, dure et triste", comme dans le récit pathétique de Hobbes.

A notre avis, le mérite de l'initiative de la délégation costa-ricienne concernant l'éducation pour le désarmement est qu'elle tend à combler ce vide. Sans aucun doute, nous avons le devoir historique inéluctable de consacrer nos énergies les plus positives à provoquer une prise de conscience de nature à favoriser le développement, dans la paix et le désarmement, dont les hommes d'aujourd'hui ont besoin pour réaliser leur potentiel humain.

Nous avons par conséquent besoin d'un "nouvel ordre en faveur de la vie", d'un ordre qui réponde, par le désarmement, à la catastrophe gigantesque que l'on prédit encore et au développement, en partant de l'idée que se développer c'est être plus, créer plus, partager plus. Nous avons besoin d'un système d'enseignement qui forme au travail créateur et productif, à la coexistence et à la paix entre tous les hommes, qui enseigne la maîtrise des concepts scientifiques fondamentaux et des instruments techniques du jour, le respect et l'amour du semblable ou du non-semblable. Nous avons donc besoin d'une nouvelle éthique qui préconise non seulement une morale du bon voisinage, mais également la morale impersonnelle qui définit et régit les obligations et les droits des Etats les uns envers les autres, des communautés envers l'Etat, et de celui-ci dans ses rapports avec celles-là, et de tous dans leurs rapports avec la nature.

M. TURBANSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par me joindre aux autres délégations pour adresser nos sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis pour les pertes de vie tragiques et les souffrances causées par le tremblement de terre d'hier soir en Californie.

Je voudrais également saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter, au nom de la délégation polonaise et en mon nom personnel, de votre élection à la présidence de notre commission. Vos talents et votre expérience bien connus de diplomate nous donnent l'assurance que vous vous acquitterez avec succès des tâches qui vous ont été confiées.

Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Je voudrais en outre adresser mes meilleurs vœux à MM. Yasushi Akashi et Vasilij Safronchuk,

M. Turbanski (Pologne)

Secrétaires généraux adjoints, ainsi qu'à M. Miljon Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

La Première Commission a entamé son débat sur le désarmement dans un climat politique favorable. Ces dernières années, la situation internationale s'est peu à peu améliorée. Le monde est entré dans une nouvelle phase marquée par le renforcement du dialogue Est-Ouest et le tournant décisif qu'ont pris les relations soviéto-américaines. La conclusion du Traité de Washington concernant l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée fait date dans l'histoire de la limitation des armements et du désarmement. Ce traité a non seulement amorcé l'élimination d'un système d'armes nucléaires opérationnelles perfectionnées, mais a également prouvé que les efforts de désarmement pouvaient aboutir. L'expérience réussie de l'application du Traité a suscité de grandes espérances quant au résultat positif des entretiens cruciaux qui se déroulent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires et spatiales. L'ouverture de ces entretiens a suscité l'espoir que les deux grandes puissances prendraient un autre tournant décisif dans le domaine du désarmement nucléaire et réduiraient de 50 % leurs arsenaux offensifs stratégiques.

Nous sommes certains que l'esprit d'accommodement qui s'est manifesté à la rencontre entre le Secrétaire d'Etat, James Baker, et le Ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, de même que les réponses constructives qu'ils ont données chacun aux préoccupations de l'autre, comme l'indique leur déclaration conjointe du 23 septembre, sont de bon augure pour de nouveaux progrès dans ce domaine.

Lentement mais sûrement, la nouvelle pensée politique s'est profondément enracinée dans les relations internationales. On s'accorde à reconnaître que la guerre nucléaire est totalement absurde. On reconnaît aussi de plus en plus la primauté du droit international dans les relations entre Etats. Des efforts sont faits pour faire évoluer les doctrines militaires afin de leur donner un caractère strictement défensif.

Des changements positifs importants se sont produits dans nombre de conflits régionaux qui étaient, depuis longtemps, une source de tension et de méfiance. La participation fructueuse de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de ces conflits a renforcé le rôle qu'elle joue et a entraîné un regain de confiance en elle.

M. Turbanski (Pologne)

Les tendances favorables du climat international ont ouvert beaucoup de possibilités de progrès dans tous les domaines du désarmement. En fait, ce point de vue s'est nettement confirmé lors du débat général de l'Assemblée générale. Plus important encore, de nombreux Etats Membres ont réaffirmé à cet égard la nécessité croissante d'intensifier les efforts en matière de désarmement multilatéral et se sont déclarés disposés à profiter pleinement des occasions qui s'offrent à ce propos. De tels efforts ne devraient pas être dépassés par les négociations bilatérales. Ils devraient et pourraient compléter plus largement et plus efficacement les négociations bilatérales, aboutissant au renforcement tant désiré du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Dans la déclaration qu'il a faite le premier jour des débats à l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Christophe Skubiszewski, a dit en parlant du désarmement :

"A notre avis, les priorités concernent notamment la limitation des armements, l'élimination progressive des armes nucléaires et l'élaboration d'un système efficace de contrôle. Le monde a besoin d'accords de désarmement nouveaux et de grande portée auxquels tous les Etats apporteraient leur juste part. De tels accords devraient concerner tous les types d'armements dans toutes les régions du monde." (A/44/PV.4, p. 71)

La tâche la plus urgente et, en même temps, celle qui pourra le plus rapidement être mise au point de manière satisfaisante consiste à achever le travail portant sur une convention relative à l'élimination totale des armes chimiques. Cette année, la Conférence du désarmement a entrepris ses travaux sur la question, animée d'une impulsion politique nouvelle fournie par la Conférence de Paris des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et l'autres Etats intéressés. Sans aucun doute, un progrès important a été réalisé à Genève, et pourtant les résultats des négociations de cette année n'ont pas répondu aux espoirs de la communauté internationale exprimés dans l'appel universel de Paris en faveur d'une convention sur les armes chimiques. Il est de notre devoir de déterminer et d'examiner avec soin les causes essentielles de cette situation et d'élaborer ensuite des recommandations appropriées visant à stimuler davantage les travaux de la Conférence. Je suis convaincu que de telles recommandations devraient notamment inclure des dispositions sans équivoque relatives à

M. Turbanski (Pologne)

l'élargissement du mandat du Comité spécial des armes chimiques afin de rédiger le texte définitif de la convention.

La Pologne accueille avec satisfaction la déclaration commune du 23 septembre 1989 des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur les armes chimiques, de même que les nouvelles propositions de grande portée concernant les armes chimiques, avancées par le Président George Bush et le Ministre des affaires étrangères Edouard Chevardnadze lors du débat général de l'Assemblée générale. Nous voyons dans ces propositions la nette confirmation de l'engagement des deux puissances en faveur de l'élimination des armes chimiques et un apport important aux négociations multilatérales en cours à Genève sur cette question, qui se trouveront ainsi accélérées et aboutiront bientôt, il faut l'espérer, à l'élaboration de la convention.

D'autre part, je tiens à dire combien la Pologne apprécie l'initiative du Gouvernement australien de convoquer, à Canberra, la conférence contre les armes chimiques rassemblant des représentants des gouvernements et de l'industrie. Selon nous, la conférence de Canberra représente une étape importante dans la préparation de la base d'une future convention et permet d'obtenir que l'industrie chimique mondiale s'engage à l'égard de ces objectifs et dispositions. Les réalisations de cette conférence et leur suivi faciliteront les travaux de la convention puisque, en bien des domaines, ces textes peuvent jouer le rôle d'une rétroaction pragmatique et apparentée à l'industrie dans le processus politique de la négociation au sein de la Conférence du désarmement.

La conclusion de la convention contribuerait considérablement à accroître les possibilités d'application des efforts multilatéraux et renforcerait beaucoup la crédibilité de la Conférence du désarmement, seul organe de négociation multilatérale de désarmement de portée mondiale.

A notre avis, il faudrait donner la première priorité dans le domaine du désarmement nucléaire à la cessation de la mise au point quantitative et qualitative des armes nucléaires. Comme les explosions constituent la seule manière de vérifier le rendement de nouvelles charges nucléaires, une interdiction complète des essais nucléaires devrait être la façon la plus efficace de mettre fin à leur mise au point.

Selon l'opinion compétente des experts militaires, tant de l'Ouest que de l'Est, la capacité de combat des ogives nucléaires existantes peut être vérifiée de

M. Turbanski (Pologne)

manière satisfaisante au moyen d'une simulation informatisée. Ainsi l'interdiction d'essais d'armes nucléaires ne compromettrait en rien la sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires visés ni la crédibilité de leurs arsenaux nucléaires pendant la période intérimaire précédant le moment où nous atteindrons notre but final, à savoir un monde totalement exempt d'armes nucléaires.

Tout en reconnaissant l'importance des négociations bilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires et tout en nous félicitant des progrès réalisés au cours des entretiens soviéto-américains sur cette question, nous sommes convaincus que tout Etat a le droit et l'obligation à la fois de contribuer aux efforts de désarmement nucléaire. La Pologne partage l'opinion largement répandue selon laquelle il est nécessaire d'amorcer sans plus tarder des négociations multilatérales sur une interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre de travail de la Conférence du désarmement.

A ce même propos, nous avons également noté avec intérêt la proposition avancée par un groupe d'Etats non alignés en ce qui concerne l'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 afin de l'étendre aussi aux essais souterrains. Cette idée originale visant à réaliser le but final, à savoir une interdiction complète des essais nucléaires, mérite un examen attentif.

Dix-neuf années d'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en ont clairement démontré l'efficacité et la vitalité en tant qu'instrument international très important destiné à limiter et à réduire la menace nucléaire.

Le Traité a ses critiques. Personne ne peut, toutefois, nier son rôle dans la cessation de la prolifération horizontale des armes nucléaires. Depuis sa conclusion, aucun nouvel Etat doté d'armes nucléaires n'est apparu parmi les parties au Traité. Le Traité a contribué à faire du monde un lieu plus sûr. Pendant toutes ces années, il a également joué un rôle important, établissant la base de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Pologne a un intérêt vital au maintien de l'efficacité et de la viabilité du Traité. Une adhésion universelle au Traité répondrait à ce souci. Voilà pourquoi la Première Commission devrait renouveler son appel à tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré au Traité pour qu'ils le fassent sans plus tarder.

M. Turbanski (Pologne)

La quatrième conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit avoir lieu bientôt sera la dernière avant que le moment ne vienne de décider de l'avenir du Traité. Voilà pourquoi il est d'une importance primordiale que la conférence soit très bien préparée afin d'être en mesure de réaffirmer le rôle du Traité en tant qu'élément fondamental d'un régime international efficace de non-prolifération et de confirmer le strict respect des dispositions du Traité par toutes les parties, Etats non dotés d'armes nucléaires comme Etats dotés d'armes nucléaires.

Nous notons avec une vive satisfaction les résultats importants déjà acquis par la Commission préparatoire de la conférence des parties chargée de l'examen. La Pologne croit, toutefois, que la Première Commission devrait s'efforcer de stimuler encore davantage le processus de préparation et créer un climat politique favorable à un déroulement sans affrontement et au succès de la conférence chargée de l'examen.

La Pologne accorde beaucoup d'attention à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cette année, à la Conférence du désarmement, nous avons noté une recrudescence d'activité à cet égard. L'examen de cette question s'est déroulé dans une atmosphère nettement meilleure que jamais auparavant.

Malgré cela, toutefois, aucun résultat concret n'a été atteint par la Conférence au cours de ses travaux sur cette question. Nous sommes sérieusement préoccupés par le fossé toujours plus large entre l'évolution rapide de la technique spatiale et les possibilités de ses applications militaires d'une part, et la lenteur des négociations multilatérales sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, d'autre part.

M. Turbanski (Pologne)

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement est bien qualifiée pour préparer de nouveaux instruments juridiques relatifs au désarmement, notamment dans ce domaine particulier. Comme la Conférence se heurte depuis quelque temps à des difficultés graves lorsqu'elle cherche à réaliser de nouveaux accords, nous en concluons qu'il est impératif de sortir de ce cercle vicieux et de viser à marquer des progrès tangibles dans ce domaine.

A cet égard, la délégation polonaise a présenté à la Conférence du désarmement, pour qu'elle les examine, un ensemble de mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité. Elles sont destinées à consolider le régime juridique international existant applicable à l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à augmenter la transparence dans les activités spatiales, notamment celles de nature militaire ou proches de ce domaine. Les mesures cherchent à fournir une orientation politique qui, si elle est suivie, favoriserait la coopération accrue et faciliterait l'examen de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes très encouragés par les premières réactions à cette proposition et nous nous déclarons disposés à continuer de coopérer dans ce domaine avec toutes les délégations intéressées.

Pendant des années, l'Europe a été une zone de tensions graves découlant du contact direct des deux alliances politico-militaires. Aujourd'hui, la situation a changé. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a amorcé un processus de mise au point de nouvelles formes de coexistence en vue d'assurer une stabilité et une sécurité plus grandes pour tous les Etats du continent à moindres frais. Elle a également créé des conditions propres au déroulement du processus consistant à surmonter les divisions créées pendant la période de la guerre froide.

Nous estimons que la stabilité pacifique en Europe peut être établie à un niveau beaucoup plus bas, celui d'une défense suffisante. Les mesures qui permettraient d'aller dans cette voie comprennent l'élimination des asymétries et des disproportions qui existent entre les forces militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie, de même qu'une réduction importante de leurs potentiels militaires respectifs afin de leur conférer un caractère très nettement défensif. Nous pensons, en outre, qu'une prévisibilité accrue et une transparence plus grande des activités militaires ainsi qu'une plus grande retenue apportée à ces activités favoriseraient aussi la réalisation de cet objectif.

M. Turbanski (Pologne)

Les négociations de Vienne poursuivies dans le Groupe des Vingt-Trois et le Groupe des Trente-Cinq ont un caractère exceptionnel puisqu'elles représentent, en tant que système combiné et interdépendant, un élément réellement nouveau du processus de désarmement international. Dès le début, nous nous sommes efforcés de contribuer de manière constructive à ces négociations et d'en soutenir l'élan. Nous avons donné priorité à l'élaboration, pour commencer, de mesures précises propres à réduire le risque d'une attaque par surprise. Nous pensons que le progrès des négociations sur les forces armées classiques en Europe peut faire naître les conditions propices au processus de désarmement dans d'autres secteurs, surtout pour ce qui est des armes nucléaires tactiques. A notre avis, ces armes extrêmement destabilisatrices devraient faire au plus tôt l'objet de négociations de désarmement séparées.

Les négociations sur les forces armées classiques en Europe, poursuivies parallèlement aux négociations sur un nouvel ensemble de mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité, offrent des possibilités nouvelles d'effectuer une percée radicale et durable dans la situation militaire de l'Europe. La Pologne contribue à ces négociations grâce au concept d'une réduction des armements et d'un accroissement de la confiance en Europe centrale connus sous le nom de plan Jaruzelski. Nous avons constaté avec grande satisfaction que ses idées ont été amplement reprises dans la plate-forme commune des Etats parties au Traité de Varsovie et qu'elles ont également suscité un très vif intérêt parmi nos partenaires occidentaux.

Nous espérons que les idées contenues dans ce plan feront l'objet d'un examen attentif lors des négociations de Vienne et qu'elles trouveront la place qui leur appartient dans les accords à venir.

Les changements actuels de la situation politique en Europe nous permettent de réexaminer les prémisses de notre sécurité nationale. C'est ainsi que la Pologne a décidé, de manière unilatérale, de réduire ses forces armées ainsi que ses dépenses militaires. Ces réductions s'accompagnent de la réorganisation de nos forces armées selon la modification par le Traité de Varsovie de sa doctrine défensive.

Je tiens à souligner que la Pologne, qui est l'un des pays partisans du principe d'une défensive suffisante, est disposée à réduire avec nos partenaires aux négociations son potentiel militaire jusqu'à ce niveau. Il n'existe pas un seul type d'armes que nous ne soyons disposés à soumettre à des négociations ou à

M. Turbanski (Pologne)

des réductions concertées. Nous sommes également tout disposés à inclure nos forces armées dans la première étape des réductions qui pourraient être prévues par un accord auquel aboutiraient par la suite les négociations de Vienne.

Les changements positifs survenus dans le monde acquièrent un élan sans précédent. Nous comptons qu'ils se traduiront également dans le travail de notre commission. Dans les quelques semaines à venir, la Première Commission fera des efforts soutenus pour donner une impulsion nouvelle au processus de désarmement. Nous espérons sincèrement que, cette année, la Commission sera à même d'élaborer un nombre encore plus important de recommandations par consensus sur toutes les questions clefs de notre ordre du jour.

En ce qui la concerne, la délégation polonaise est prête à jouer un rôle actif dans les travaux de la Commission et promet son entière coopération à vous, Monsieur le Président, et à toutes les délégations.

M. DE AZAMBUJA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je vous adresse mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à d'autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection. Nous sommes amis depuis de nombreuses années, j'éprouve un grand plaisir à vous voir occuper ce fauteuil et nous savons que nous sommes en bonnes mains.

Je me joins à d'autres orateurs pour dire notre solidarité à la délégation des Etats-Unis à la suite du tremblement de terre de Californie. Nous espérons que la reconstruction pourra bientôt commencer et qu'une grande leçon pourra être tirée de cette catastrophe.

C'est devenu un lieu commun de dire que nous vivons un moment unique dans l'histoire des relations internationales. Le dialogue remplace peu à peu l'affrontement. Les Nations Unies se voient de nouveau attribuer un rôle renforcé dans la promotion de la paix. Les dépenses militaires semblent être sur le point de diminuer graduellement. Comme c'est le cas de tous les lieux communs, ces affirmations comportent un certain degré de vérité et de demi-vérité. Le revers de la médaille est qu'il reste certains aspects dont on n'a pas encore tenu compte dans la vague d'optimisme qui envahit maintenant les médias, l'opinion publique bien entendu, les milieux académiques, même les êtres humains les plus pragmatiques et, par déformation professionnelle, les êtres humains les plus sceptiques : les diplomates et les militaires. Ces faits ne changent pas entièrement la véracité des hypothèses que l'on trouve actuellement dans les éditoriaux et à la une des journaux, mais les ternissent de quelques traces de doute et d'appréhension.

M. de Azambuja (Brésil)

Dans le domaine de la préoccupation principale de cette commission, les questions de désarmement, la nouvelle atmosphère qui règne dans les relations internationales et, notamment, entre les deux superpuissances a déjà donné une réalisation importante, le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité FNI. Il y a aussi des signes prometteurs en ce qui concerne à la fois les négociations START et la Convention sur les armes chimiques qui sont en négociation à Genève, sans parler des négociations de Vienne sur le désarmement classique en Europe. Néanmoins, lorsqu'on examine cette situation, certaines observations s'imposent sur les aspects négligés que j'ai mentionnés auparavant.

M. de Azambuja (Brésil)

Ma première observation a trait au rythme auquel progressent les négociations sur le désarmement. Je ne pense pas que quiconque souhaite que les négociateurs se montrent expéditifs ou imprudents mais, étant en quelque sorte l'otage du succès de leurs efforts, la communauté internationale a le droit de leur demander détermination et efficacité. Le Nord demande souvent au Sud de changer à court terme des réalités culturelles, sociales ou économiques qui ont mis des siècles à se concrétiser - la plupart du temps avec la participation active de ces mêmes pays développés qui étaient alors des puissances coloniales - et qui sont très profondément enracinées dans les situations locales. C'est le cas dans le domaine des droits de l'homme ou de l'écologie. De son côté, le Nord réagit négativement lorsqu'on suggère qu'il pourrait y avoir des changements plus rapides dans les négociations sur le désarmement, domaine où la prise de décisions est centralisée et où, par conséquent, le rôle du gouvernement est incontesté. Toute prudence excessive, dans la mesure où des solutions sont à notre portée, pourrait passer pour de l'obstruction. L'impression qu'il y a un certain manque de volonté lorsqu'il s'agit de renoncer aux avantages de la puissance matérielle tend à pousser le reste du monde à adopter une attitude plus cynique et moins propice à la retenue.

Ma deuxième observation, c'est que tout en désarmant lentement, pas à pas, les Etats militairement importants pressent les autres Etats de se garder d'acquérir les catégories d'armements mêmes qu'ils jugent essentielles pour leur propre défense. L'idée d'un monde où certains garderaient pour un temps indéfini l'essentiel de leur puissance militaire écrasante est à l'évidence haïssable et moralement inacceptable par la communauté internationale tout entière. Les tentatives répétées pour recourir à la notion de non-prolifération de certaines technologies tout en réservant les utilisations pacifiques et militaires à quelques-uns affaiblissent la crédibilité des régimes qui s'appuient sur tel principe et se sont révélées être dans une large mesure des pratiques d'oligopolistes qui ne peuvent satisfaire pleinement que ceux qui en sont les instigateurs et les promoteurs.

Ma troisième observation a trait à la portée des négociations sur le désarmement et concerne les négociations qui ont déjà été couronnées de succès ou qui sont actuellement en cours. Peu de négociations - et certainement pas celles qui portent sur le problème central de notre temps, à savoir les armes nucléaires -

M. de Azambuja (Brésil)

visent l'interdiction complète et la destruction totale des armes concernées. Dans la plupart des négociations bilatérales entre superpuissances, la tâche se limite à faire des réductions, certes judicieuses et importantes, dans les formidables arsenaux nucléaires qu'elles ont accumulés. Cela vaut également pour les négociations sur les armes classiques qui ont commencé récemment à Vienne. Seules les négociations sur l'interdiction des armes chimiques menées à Genève dans le cadre de la Conférence du désarmement sont conformes au modèle idéal d'un processus véritablement multilatéral - offrant la possibilité d'une participation universelle - visant à l'interdiction complète non seulement de l'emploi mais aussi de la mise au point, de la production et du stockage de toute une catégorie d'armes.

Ma quatrième observation, étroitement liée à la précédente, a trait à la forme que prennent actuellement, hors du cadre de la Commission du désarmement, les négociations sur le désarmement, lesquelles se limitent la plupart du temps à deux, ou au maximum, trois douzaines de participants. Ce simple fait en diminue la représentativité. D'aucuns diront qu'ayant été les principaux acteurs de la course aux armements, il est pour le moins naturel que les deux superpuissances soient les protagonistes du processus de désarmement, qui est, en un sens, l'inverse de l'autre, comme si on rejouait la pièce à l'envers ou faisait machine arrière. C'est vrai, dans une certaine mesure. Néanmoins, la communauté internationale a le droit naturel de participer à un processus essentiel à sa survie et dont l'échec pourrait nous mettre tous en danger. Quant à l'autre argument, selon lequel seuls ceux qui ont des armes ont le droit de participer et possèdent les connaissances nécessaires pour ce faire, il a pour conséquence perverse d'encourager les Etats qui peuvent le faire à acquérir ces armes afin de pouvoir également dire leur mot dans des décisions aussi cruciales. Comme toute logique politique discriminatoire, une interdiction sélective aboutit en définitive à rendre l'objet de l'interdiction plus enviable et plus désirable.

Cinquième remarque, sur les inconvénients des efforts menés actuellement dans le domaine du désarmement : nous ne savons pas encore comment la réduction, même modérée, des dépenses militaires, se traduira pas des ressources supplémentaires pour le développement du Sud. Le transfert massif de ressources aux fins du développement, y compris des ressources libérées par les mesures de désarmement, est l'un des meilleurs moyens d'écarter le sinistre spectre d'un tiers monde enlisé

M. de Azambuja (Brésil)

dans des querelles intestines et une pauvreté généralisée entraînant un exode massif, avec les problèmes d'immigration et de réfugiés qui en résulteraient. Le dégel des relations Est-Ouest a également refroidi ce que les spécialistes appellent avec un certain cynisme les conflits "de faible intensité", mettant même un terme à certains. Les ressources ainsi épargnées, ajoutées aux économies venant du processus de néo-détente, dans le désarmement, devraient aider les nations qui luttent toujours pour surmonter la faim et la misère.

La sixième remarque a trait à l'incidence cruciale des armements, notamment nucléaires, sur la protection et la préservation de l'environnement mondial. La course aux armements contemporaine a abouti à la mise au point sans précédent d'armes de destruction massive capables non seulement d'éliminer plusieurs fois toute vie sur notre planète mais aussi de rendre de vastes régions de notre terre inhabitables ou stériles pendant des années ou des décennies.

Comme nous le savons, les Nations Unies ont réalisé bon nombre d'études sur la question, comme celle qui s'intitule "Etude sur les effets climatiques et autres effets globaux d'une guerre nucléaire", dont les conclusions confirment tout à fait les préoccupations générales relatives à l'emploi d'armes nucléaires et à ses conséquences sur l'environnement mondial. Pour l'essentiel, ces conclusions prouvent de façon éloquente ce qu'ont de fallacieux et d'inacceptable les allégations réitérées selon lesquelles la question fondamentale du désarmement devrait être traitée exclusivement par ce qu'on appelle les parties directement concernées.

En outre, le lien étroit entre désarmement, développement et préservation de l'environnement mondial est indéniable. Dans un monde aux ressources limitées où les besoins élémentaires de l'homme ne cessent de croître, nous n'avons pas beaucoup de choix pour ce qui est de la maximisation de ces ressources. Les ressources affectées à l'armement sont des ressources indispensables au développement et à la protection de l'environnement.

J'ai mentionné les études qu'ont déjà menées les Nations Unies sur la question du désarmement et de l'environnement. Je crois qu'il faudrait envisager une nouvelle étude d'ensemble actualisée sur cette question, qui pourrait être faite sur la base des études existantes et qui refléterait les préoccupations du monde face aux différents aspects de la question, en envisageant un certain nombre

M. de Azambuja (Brésil)

de scénarios. J'espère qu'à la présente session, nous pourrons commencer d'explorer cette voie et que la Commission du désarmement se verra investie du rôle de creuser plus avant cette suggestion préliminaire.

En bref, ce nouveau climat dans les relations internationales est particulièrement bienvenu et des plus encourageants, mais il lui faut cependant tenir toutes ses promesses dans le domaine du désarmement, sans parler du domaine économique et social, dont je ne traiterai pas, car il n'est pas au coeur de l'ordre du jour de la Commission.

Avant d'en venir à l'évaluation de la session de 1989 de la Conférence du désarmement, un mot, et un mot seulement, même si le sujet exigerait un plus long développement, de la Commission du désarmement. Tous les obstacles auxquels est actuellement confrontée la Commission du désarmement, instance de négociations multilatérales en cette ère de bilatéralisme triomphant, sont multipliés dans le cas de la Commission du désarmement. Son caractère d'organe délibérant ne devrait pas être gênant en soi, mais il l'est devenu. En tant qu'usine à fabriquer les idées et instance de discussion, la Commission du désarmement a déjà valablement apporté sa contribution. L'impulsion s'est quelque peu évanouie. Il nous faut profiter de la présente session de la Première Commission pour discuter entre nous des moyens de donner à cette instance pertinente et représentative des Nations Unies dans le domaine du désarmement une vie nouvelle.

L'affirmation selon laquelle les vents favorables qui soufflent sur le climat international soufflent trop lentement sur la scène du désarmement est confirmée par les travaux de la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales consacrée aux négociations sur le désarmement. Les progrès dans les trois premières questions de son ordre du jour, celles relatives à l'aspect le plus crucial du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, restent bloqués parce que les instances subsidiaires correspondantes n'ont pas été créées. Certaines puissances détentrices d'armes nucléaires non seulement insistent sur leur droit exclusif d'en posséder, menaçant même d'y recourir dans le cadre de leur politique de défense, mais également continuent de procéder à des essais et de les moderniser. Il faut cependant trouver un mandat de négociation acceptable par un groupe d'Etats, comme si la Conférence du désarmement était une instance académique ou une organisation non gouvernementale ayant charge d'étudier les questions de désarmement, mais sans engager des gouvernements dans les négociations et les décisions finales sur ces questions.

M. de Azambuja (Brésil)

Les questions liées à l'espace extra-atmosphérique se présentent d'une façon qui n'est pas trop éloignée de celle que je viens de décrire. Ici, la Conférence du désarmement a pu une fois de plus établir un organe subsidiaire - et vous avez participé activement à cet effort, Monsieur le Président -, mais l'affrontement sur des positions de principe a mené à une impasse. Un groupe de pays semble hésiter à aller de l'avant dans la recherche de nouvelles mesures de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Là encore, on nous oppose l'argument selon lequel ceux qui ont compétence pour fabriquer ces armes sont compétents pour négocier leur avenir. Cet argument ne tient pas compte du fait qu'en matière d'espace extra-atmosphérique c'est toute la planète et toute l'humanité sans exception qui sont en jeu.

Mon gouvernement est profondément déçu de cet état de choses. Je voudrais maintenant rappeler la déclaration que le Président José Sarney a faite à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et le principe qu'il avait alors énoncé, à savoir que

"la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique constitue un préalable fondamental à l'adoption de mesures importantes de désarmement régional."

(A/S-15/PV.10, p. 13)

Certains ne semblent pas avoir pleinement conscience du lien qui existe entre les deux questions. Il est évident que les activités militaires spatiales ou la maîtrise de l'espace extra-atmosphérique au-dessus d'une région donnée affectent profondément et fondamentalement ce qui se passe en dessous et ont une influence défavorable sur les processus régionaux de désarmement.

D'autres points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement - les armes radiologiques et les garanties négatives de sécurité - continuent de faire l'objet de divergences de vues. Même si elles devaient réussir, les mesures issues de ces discussions ne porteraient de toute façon que sur des aspects secondaires ou limités du désarmement. Le point relatif au programme global de désarmement, dont la discussion a été présidée de manière si compétente par l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, à qui je souhaite un prompt rétablissement, ne pourrait guère avoir un meilleur sort que le reste, car il y a là un concept global complètement à l'opposé de l'approche parcellaire et graduelle à la mode dans les centres du pouvoir.

M. de Azambuja (Brésil)

J'en arrive maintenant au seul point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement qui montre des signes de progrès et suscite un certain espoir : l'interdiction complète des armes chimiques.

L'année 1989 a été marquée par trois faits importants au moins dans le sens de l'interdiction des armes chimiques. Premièrement, en janvier, la Conférence de Paris des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et autres Etats intéressés a réaffirmé la validité de ce protocole, demandé la conclusion prochaine de la convention en cours de négociation à Genève et reconnu au quatrième paragraphe de sa déclaration finale qu'une interdiction complète serait la réponse aux dangers de prolifération verticale et horizontale.

Deuxièmement, la session annuelle du Comité spécial des armes chimiques de la Conférence du désarmement, a préparé et élargi, sous la direction dynamique et compétente de l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, ce qu'on a appelé le texte "évolutif" de la convention. Les textes précédents ont été grandement améliorés et complétés, mais pas autant toutefois que le laissent entrevoir les grands espoirs qu'avait suscités à Paris la volonté unanime de redoubler d'efforts à la Conférence du désarmement. Certes, les efforts ont été redoublés, mais leurs résultats concrets ne sont pas deux fois plus grands.

Troisièmement, la Conférence internationale gouvernement/industrie de Canberra contre les armes chimiques, qui s'est achevée récemment, est un autre pas vers une convention globale, universelle et non discriminatoire sur l'interdiction totale des armes chimiques, qui confirme sans le moindre doute que toute idée de régime exclusif et sélectif est tout à fait hors de question. Espérons qu'après les importants événements de 1989, 1990 sera l'année de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques, pour éliminer enfin ces armes épouvantables de la surface de la Terre. Nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions y parvenir dans ces délais.

Originaire d'un pays qui n'a jamais possédé et n'a jamais eu l'intention d'avoir des armes chimiques et d'une région où, fort heureusement, la menace de guerre chimique n'a jamais été une réalité, je peux dire que mon gouvernement est prêt à adhérer à une convention sur les armes chimiques qui interdirait l'utilisation, la mise au point, la fabrication et le stockage de ces armes terribles, pourvu qu'elle ne gêne pas indûment notre industrie chimique civile et

M. de Azambuja (Brésil)

qu'il n'y ait pas dans son texte de dispositions discriminatoires. Je sais avec certitude que la grande majorité des pays en développement, qu'ils participent ou non aux négociations de Genève, sont de cet avis.

La conclusion, la signature et l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques sera un progrès important vers le désarmement. L'une des armes de destruction massive les plus terribles et les plus faciles à acquérir serait éliminée et interdite comme moyen de guerre. Néanmoins, même si l'on tient compte de l'élimination des forces nucléaires intermédiaires en Europe et - il faut l'espérer - d'éventuelles réductions sensibles des armes nucléaires stratégiques des deux superpuissances, nous continuerons à vivre dans un monde surarmé et sous la menace constante d'un anéantissement nucléaire.

La raison donnée pour cette accumulation des moyens de destruction est la soi-disant théorie de la dissuasion, qui prétend légitimer, en invoquant des arguments "pseudologiques" compliqués, l'immoralité des principes sur lesquels elle repose : la menace permanente de la destruction de l'adversaire et probablement de toute la planète. La même logique absurde, basée sur les représailles, est quelquefois appliquée par ses partisans à d'autres domaines, celui des armes chimiques par exemple.

Essayons de réfléchir un instant à ce que signifie se faire le champion de la théorie générale de la dissuasion. Si un pays "A" considère qu'il ne peut dissuader un pays "B" de faire des représailles genre talion - c'est-à-dire nucléaires pour nucléaires et chimiques pour chimiques -, deux corollaires s'imposent logiquement. Premièrement, "B" essaiera de dissuader "A" en ayant recours aux mêmes armes, un peu plus peut-être pour que "A" ne tente rien, etc., chaque partenaire se lançant dans une course incessante et spectaculaire aux armements. Deuxièmement, si un pays "C" essaie de dissuader un pays "D", il sera tenté de suivre l'exemple "réussi" des pays "A" et "B", et "D" réagira de même façon à "C", et ainsi de suite. Autrement dit, la dissuasion est bonne pour tout le monde ou pour personne.

Cela nous conduit à un leitmotiv des récentes initiatives des superpuissances en matière de désarmement : l'idée qu'avant de commencer à désarmer dans tel ou tel domaine il convient d'empêcher la prolifération des armes en question. Ce genre de raisonnement nous paraît doublement faux. Premièrement, il confond souvent les techniques militaires avec la science et la technique en tant que telles; c'est

M. de Azambuja (Brésil)

ainsi qu'en cherchant à empêcher la propagation de techniques meurtrières, on finit par empêcher la dissémination des connaissances scientifiques et techniques en tant que telles, alors qu'elle est une source de vie et de développement pour les pays qui s'efforcent de venir à bout de la pauvreté, de la faim et du sous-développement. Deuxièmement, basé sur une philosophie qui en soi est inéquitable, ce mode de pensée démodé ne saurait avoir des adeptes ni convaincre personne.

La seule logique qui peut prétendre à une acceptation universelle est celle qui se fonde sur l'universalisme, celle qui appliquerait aux relations internationales l'éthique kantienne ainsi conçue :

"Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature."

Ce principe de morale pourrait sans aucun doute s'appliquer au concept de zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones de paix. C'est une idée que certains Etats ont fait naître pour empêcher que leur environnement immédiat ne soit menacé par la présence d'armes nucléaires ou par des conflits qui leur seraient étrangers. Mais cette approche régionale pourrait être également l'embryon d'une dénucléarisation progressive et d'un relâchement des tensions à travers le monde.

Le Brésil a joué un rôle actif, aussi bien dans la conception d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine que dans la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. Ces deux initiatives placent mon pays et d'autres Etats voisins dans une situation géopolitique unique, pacifique et privilégiée.

Monsieur le Président, vous êtes originaire d'Amérique du Sud et vous avez donc comme moi la fierté et le privilège de vivre dans une région qui a les dépenses militaires les plus faibles et une solide tradition de relations pacifiques et de bon voisinage. Le Brésil, pour sa part, n'a pas participé à un conflit international depuis plus de 120 ans, si ce n'est qu'il a répondu à l'appel à la lutte contre la dangereuse menace du nazisme et du fascisme. Nous voyons avec préoccupation que dans d'autres régions du monde de vastes arsenaux ont été accumulés. Par contre, nous sommes soulagés de voir l'amorce d'une nouvelle ère de dialogue, de transparence, de détente et de démobilisation de la puissance militaire. Espérons que cette tendance est profondément enracinée, permanente, à l'encontre de notre pessimisme invétéré, bien naturel après tant de déceptions.

M. de Azambuja (Brésil)

Espérons que cette nouvelle ère de paix où les ennemis d'hier se rapprochent ne sera pas édiflée aux dépens du monde en développement et que le nouvel ordre n'oubliera pas ses responsabilités à l'égard de ceux qui ont vécu les années de la guerre froide et en ont été ou les spectateurs directs, ou les rôles secondaires, ou les victimes.

M. de Azambuja (Brésil)

Je crains que la résurgence de l'idée hégélienne d'une "fin de l'Histoire" n'entraîne avec elle d'autres hypothèses hégéliennes - et je songe en particulier à ce que le philosophe allemand écrivait dans la "Philosophie du droit"

"La nation à laquelle est assigné un moment de l'Idée sous la forme d'un principe naturel est chargée de lui donner complètement effet dans le processus de développement spontané de la conscience de soi du monde de l'esprit. Cette nation a une position dominante dans l'histoire du monde au cours de cette époque et son heure ne peut sonner qu'une seule fois. Réciproquement, devant le droit absolu de cette nation d'être le véhicule de cet état actuel du développement du monde de l'esprit, l'esprit des autres nations est dépourvu de droit et, comme pour celles dont l'heure a déjà sonné, il ne compte plus dans l'histoire du monde."

Pour quelqu'un issu du monde en développement, l'idée selon laquelle le mouvement s'arrêterait, et l'histoire ne serait qu'un recommencement fastidieux, revient à dire que le Sud n'a aucun droit. Le changement est la réponse aux problèmes des pays en développement. Si l'affrontement s'estompe entre l'Est et l'Ouest, le dialogue n'a pas vraiment commencé entre le Nord et le Sud. Cette nouvelle dialectique pourrait être l'élément moteur d'une nouvelle ère de l'histoire humaine. Dans notre domaine spécifique, le désarmement, cela se produira si nous nous retrouvons tous à la même table et si le moment venu, ceux qui détiennent des armes de destruction massive négocient avec nous, qui n'en possédons pas, un ordre mondial fondé sur des relations pacifiques, la confiance mutuelle et la règle de droit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, j'informe les membres de la Commission que les délégations suivantes ont inscrit leurs noms pour la prochaine séance de la Commission, qui se tiendra demain matin : la Finlande, le Togo, le Pérou et le Ghana.

La séance est levée à 16 h 45.